

MÉDIALOUP

La phase II est déjà lancée

Après la phase I du projet Médialoup qui a permis de mieux connaître la gestion du loup dans d'autres pays européens, la phase II entend en restituer les enseignements auprès des FDC.

32

LORS DE LA RESTITUTION du projet Médialoup organisée à la Maison de la Chasse en février dernier, André Mugnier, président du projet Médialoup et de la FDC de Haute-Savoie, a insisté sur la nécessité de diffuser les enseignements tirés des visites effectuées en Italie, en Suède et en Espagne. Dans un premier temps, cette communication s'est faite vers le gouvernement alors en pleine réflexion sur son nouveau plan loup. L'idée était de proposer un modèle de gestion de l'espèce inspirée de l'expérience d'autres pays. Il est vite apparu qu'il était difficile de transposer un modèle tout fait, chaque pays ayant une réponse appropriée en fonction de son histoire, de sa géographie, de ses activités économiques. En Suède, des zones d'exclusion existent dans le nord-ouest du pays afin de protéger les élevages de rennes des Sami, ethnie de Laponie. En Espagne, le loup est inscrit en annexe V de la directive Natura 2000, ce qui signifie qu'il peut être chassé et soumis à un plan de gestion durable. De fait, le loup est chassable dans la moitié nord-ouest du pays, protégé partout ailleurs. En Italie, la chasse du loup est interdite malgré une forte population. L'implication renforcée du monde de la chasse dans la gestion de l'espèce a été visiblement entendue par le gouvernement. « A travers Médialoup, il nous appartenait de prouver aux parties prenantes de la gestion du loup que le monde de la chasse pouvait être responsable dans ses propositions en faveur d'une voie médiane et raisonnable de conservation du loup » précise le président Mugnier. Lors de la conférence de presse dévoilant le nouveau plan d'action loup, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, a insisté sur l'efficacité des nouvelles mesures avec le tir

de défense renforcé et le fait de les confier à des chasseurs ayant suivi une formation adéquate délivrée par les Direction départementale des territoires et l'ONCFS, en partenariat avec les FNC. Ainsi, les agriculteurs concernés par des attaques de loups pourront faire appel à des petits groupes de chasseurs sous le contrôle des agents de l'ONCFS ou des lieutenants de louveterie. Présent lors de la restitution du projet Médialoup, Paul Delduc, représentant du ministère de l'Environnement et de l'écologie, a affirmé que l'apport des chasseurs était déterminant pour que le plan fonctionne. Idem pour Pierre Savy, chargé de mission grands prédateurs à la FNSEA, pour qui l'agriculture a besoin des chasseurs pour gérer la question du loup.

Vivre avec le loup

« Médialoup a permis de dénoncer de fausses idées à propos du loup. Le loup ne semble pas synonyme de disparition du gibier même si, dans un premier temps, les populations d'ongulés sauvages connaissent une forte diminution. » En Suède, la régulation est un sujet accepté par l'administration et les associations environnementales pour résoudre un problème de génétique de population. En revanche, la chasse de type loisir a été interdite suite à une plainte de ces mêmes associations auprès de la Commission européenne, plainte portant non pas sur le principe de la chasse mais sur l'état de la population. En Espagne, la Fédération de chasse, les collectivités et l'administration considèrent que le loup est un atout cynégétique, économique et touristique pour les espaces ruraux. Il est intégré comme tel dans les

plans de gestion. En France, l'inquiétude est plus vive car le phénomène est récent et puis, comme le souligne André Mugnier, « *cela fait 25 ans que les chasseurs travaillent à remonter les populations d'ongulés sauvage et voilà que le loup vient les déposséder des fruits de leur engagement. L'impact psychologique est donc très fort* ». La phase II du projet Médialoup ira donc à leur rencontre et plusieurs actions vont être menées à l'échelon des fédérations départementales déjà confrontées au retour du loup ou en passe de l'être, « *soit une bonne vingtaine de fédérations* » précise le président Mugnier. Cela passera par la mise à jour du livre blanc sur le loup avec des conseils à suivre pour déceler la présence du loup, délimiter le territoire d'une meute, anticiper le déplacement des animaux, prévoir l'éclatement d'une meute et la colonisation de nouveaux territoires, mieux informer les sociétés de chasse sur l'impact d'une meute de loup lorsque cette espèce apparaît sur un nouveau territoire et faire part des expériences déjà mis en place par les chasseurs concernés par cette espèce.

André Mugnier souligne : « *Ces rencontres seront également l'occasion de faire un point sur l'application sur le terrain du nouveau plan d'actions national loup et sur le rôle important que les chasseurs doivent tenir aux côtés des agriculteurs pour limiter l'impact de cette espèce sur les troupeaux domestiques* ». Ces rencontres permettront d'échanger sur les actions déjà réalisées comme la mise en place d'une formation permis de chasser spécifique aux agriculteurs ou les études d'impact sur telle ou telle espèce. De nouvelles études seront menées sur les espèces proies pour mieux comprendre leurs réactions de survie face au prédateur. Il est important pour le chasseur de connaître réellement l'impact du loup sur les ongulés sauvages notamment dans les zones fortement anthropisées qui sont déjà soumis à un dérangement important durant l'hiver. Enfin, un dernier atelier se tiendra en Espagne dans une zone de présence de loups et de forte densité de cervidés. L'objectif est

d'aller à la rencontre des acteurs de terrain pour connaître leur avis et approfondir les relations entre le loup et le gibier.

Jusqu'où ira le loup ?

« *Le projet Médialoup a montré que le loup savait voyager loin et en toute discrétion et qu'il était opportuniste question territoire. Un jour ou l'autre, en France, on le verra en plaine. Le plan mis en place n'a pas pour mission d'arrêter la progression du loup mais de l'accompagner ; il a pour mission d'enrayer la hausse des attaques et donc la facture d'indemnisation et de prévention, tout en respectant les directives européennes.* » Pour André Mugnier, le constat est simple : avec une progression de son aire de répartition de 25 % par an, le loup ne va pas rester cantonner aux massifs montagneux.

Les problèmes que l'on connaît actuellement dans les Alpes vont s'étendre à d'autres secteurs avec des enjeux agricoles très importants. Il ne sera pas possible de clôturer, de mettre des chiens patous dans tous les prés. Il faudra se poser la vraie question, est ce que le loup peut-être accepté partout ? Est-ce que l'État pourra continuer à financer plus de 10 millions d'euros de dépenses liées à cette espèce ?

Les chasseurs seront sans nul doute la solution dans un futur très proche pour réguler cette espèce. Si, aujourd'hui, il semble que l'impact du loup sur le gibier n'est peut-être pas si important que cela. André Mugnier rappelle néanmoins que sa chasse demeure très difficile.

C'est une espèce intelligente, difficilement observable et qui se fond dans son habitat. Malgré la présence d'un minimum de 250 loups aujourd'hui en France, très peu ont été observés. Les quotas devront tenir compte de cette difficulté le jour où il faudra réellement réguler l'espèce.



ALM

Le président Mugnier exposant les objectifs de la phase II du projet Médialoup.